



LE NON DROIT EN CAS DE SEPARATION

Par **AMANDE64**, le 12/03/2009 à 09:57

Bonjour,

mon mari est parti depuis 10 mois et nous a abandonné, je n'ai aucune preuve de son infidélité à part des sms dans la nuit.

aucune procédure de faite, aujourd'hui il a prit un appartement, j'aimerais savoir si il est dans ces droits, j'ai deux enfants. il a signalé son départ à la gendarmerie, 4 mois après être parti, quel recours j'ai droit, en sachant que je ne veux pas divorcer.

merci pour votre réponse.